



Gingins, le 27 avril 2021

CONSEIL COMMUNAL  
1276 GINGINS

Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 27 avril 2021

Présidence : M. Pierre-Yves Revaz

Conseillers présents : 34

Conseillers excusés : 5

Majorité absolue : 18

Dans sa séance du 27 avril 2021, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

#### **Réaménagement du complexe sportif – Plan B (suite motion Strebel)\***

Vu le préavis municipal N° 55 et après avoir entendu le rapport de la commission, le Conseil communal a accepté le préavis tel que présenté par 19 OUI, 12 NON et 3 abstentions.

Le Conseil communal accorde ainsi à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'500'000 (3.5 millions) pour entreprendre la réalisation du réaménagement du complexe sportif plan "B" en empruntant ce montant auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

En application de l'art. 96 du Règlement du Conseil communal, cette décision susceptible de référendum aux termes de la Loi sur l'exercice des droits politiques (art. 107, al. 4 LEDP) a fait l'objet d'un référendum spontané, porté par 5 membres, dans le but de soumettre cette décision au corps électoral communal.

Au vote, le Conseil communal de Gingins a refusé de soumettre cet objet au corps électoral communal, par 20 NON, 11 OUI et 2 abstentions.

#### **Règlement du Conseil communal – amendement à l'article 116\***

Vu le préavis municipal N° 60 et après avoir entendu le rapport de la commission, le Conseil communal a approuvé le Règlement du Conseil communal amendé à l'unanimité moins une abstention.

L'alinéa 3 de l'article 116 devient caduc.

## Révision du Règlement de police

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 61/2021, composée de Olivier Thyssen, Sylvain Liaudat, Fabienne Ruch, Christian Vaucher et Michel Zryd,

## Fonds de soutien aux énergies renouvelables

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 62/2021, composée de Pierre Schaller, Valéry Babey, Fred Graber, Christian Vaucher, Jean Weber, Jessica Simhon et Didier Joray.

### Prochaine séance du Conseil communal

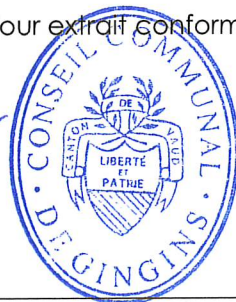
Le mercredi 23 juin 2021 à **18h30**

Pour extrait conforme

Le Président



Pierre-Yves Revaz



La Secrétaire



Nathalie Haab

\*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP).